

ARRÊTÉ MUNICIPAL URB N° 16-2026



**PERMISSION DE VOIRIE
MISE EN PLACE D'UN ECHAFFAUDAGE**

Le Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande, en date du 27 mai 2026 de la société « NEROCAN Bâtiment » – 20 chemin de la camave – 31290 Villefranche-de-Lauragais représentée par Monsieur ASSAILLY Luc, pour la réalisation de travaux dans le cadre du remaniement de la toiture au 13 rue des Carillonneurs et rue de la Forge parcelle N° A 454, **à compter du 1^{er} juillet 2026** pour une durée de 40 jours calendaires.

Considérant que le bon déroulement des travaux impose une réglementation temporaire de la circulation pendant la durée du chantier,

Considérant que les travaux précités vont créer une gêne aux usagers et qu'il y a lieu d'apporter des restrictions à la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux de remaniement de la toiture sont réalisés au 13 rue des Carillonneurs et rue de la Forge parcelle N°A 454 à compter du **1^{er} juillet 2026, pour une durée de 40 jours calendaires.**

L'entretien de la rue sera également à la charge de l'entreprise « NEROCAN bâtiment ».

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société « NEROCAN bâtiment » 20 chemin de la Camave – 31290 Villefranche-de-Lauragais.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Les propriétés riveraines devront rester accessibles.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : La société « NEROCAN bâtiment » – 20 chemin de la Camave - 31290 Villefranche-de-Lauragais représentée par Monsieur ASSAILLY Luc et Monsieur Hervé RAMONDA, Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Villefranche de Lauragais.

Fait à Trébons-sur-la-Grasse, le 08 juin 2026

Le Maire, Hervé RAMONDA